

Info et agenda

Comprendre le phénomène météo « Dana »



Le réchauffement climatique augmente t'il l'intensité et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes ?

Pour en savoir plus : https://lc.cx/_-W2jX

Retour sur expérience

Le Monde

Visionnez la vidéo intitulée « Gérer ensemble les deux cycles de l'eau » réalisée par le Cabinet Landot & associés. Guy PENNEC, Maire de Plourin-lès-Morlaix, Vice-Président de Morlaix Communauté et Président de la CLE du SAGE Léon Trégor présente le retour d'expérience de la Régie publique AN DOUR sur la gestion du cycle de l'eau:

L'élevage intensif de saumon

Entre les mains de quelques multinationales, la production de saumon d'élevage est une véritable industrie. Bombe écologique et sociale, cette massification pose des problèmes environnementaux, du bien-être animal au bilan carbone. Alerte sur les dangers de cet élevage intensif : https://lc.cx/s2nm3r

Octobre 2024 en résumé

- Un début d'automne humide et bien maussade.
- Les rivières gagnent nettement en vigueur, dépassant largement les débits de saison.
- L'accroissement des débits entraîne la diminution des concentrations en nitrates pour 60 % des prélèvements.
- Une augmentation sensible des pesticides dans les cours d'eau.
- Focus sur l'assainissement des eaux usées dans les petites communes et de la nécessaire optimisation de leurs équipements pour améliorer les rejets à la rivière.

Forums de l'eau

Participez au Forum Vilaine et côtiers bretons pour échanger sur les enjeux sur l'eau et les inondations



Rdv à l'ISPAIA le 22 novembre 2024 à Ploufragan, inscription : https://lc.cx/eprms-



Débits des rivières Débits en l/s Moyenne mensuelle interannuelle Moyenne d'octobre 2024 Moyenne d'octobre 2024 BLAYET Données brutes de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et du Louement (Débat) à retrouver sur et de l'Aménagement et d'Aménagement et d'Aména

https://inf'eaux22.cotesdarmor.fr

Un mois d'octobre gris et humide

L'ambiance de ce mois a été peu lumineuse et bien humide. Quelques jours ont été particulièrement pluvieux, les 20 et 21 notamment où il n'a pas été rare d'avoir des cumuls de 30 mm et jusqu'à 60 mm sur Merdrignac.

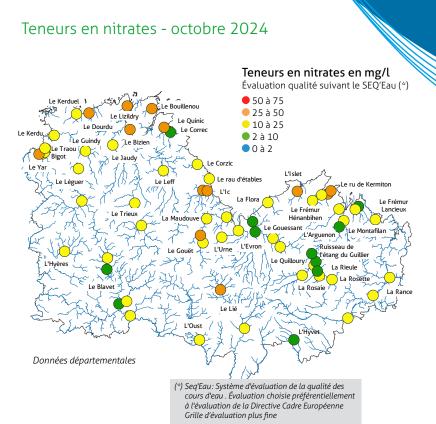
Suite à ces pluies, un temps bien brumeux s'est installé jusqu'à la fin du mois. La pluviométrie mensuelle cumulée est globalement proche des normes de saison voire en net excédent dans le secteur Sud-Est.

Pluviométrie d'octobre 2024

Pluie en mm	Rostrenen	La Roche-Jaudy	Trémuson	Quintenic	Merdrignac
du 1er au 10	35	35	30	29	38
du 11 au 20	47	31	30	33	57
du 21 au 30	28	17	26	32	41
Cumul du mois en mm	110	83	86	93	135
Rapport à la normale	89 %	82 %	112%	120 %	146 %
	< normale	< normale			

Par ces bons épisodes pluvieux, les débits marquent une augmentation sensible, dépassant largement les régimes de saison sur un bon nombre de rivières.

Les débits des cours d'eau de l'Est du département sont les plus en excédentaires (Rance, Arguenon, Gouëssant). Le Léguer et le Guindy ont en revanche des écoulements proches des normales de saison.



Les **nitrates**dans les rivières

Baisse de 60 % des valeurs en lien avec la pluviométrie

Les fortes précipitations du mois d'octobre ont entraîné un cumul pluviométrique qui a permis l'augmentation sensible des débits avec pour conséquence une diminution des concentrations en nitrates pour 60 % des prélèvements : la moyenne passe de 21 à 19 mg/l, les valeurs fluctuant de 6 à 40 mg/l. Comme le mois précédent, c'est également la tranche 10 à 25 mg/l qui est la plus représentée (64 % des points). Les variations les plus importantes sont observées sur les petits ruisseaux très réactifs : le Drouet à Ploubalay, le Correc et le Quinic à Paimpol.

Les pesticides dans les rivières

Résultats de septembre 2024¹

Davantage de pesticides dans les rivières en septembre

On dénombre 40 substances toutes rivières confondues alors qu'en août dernier, 25 étaient recensées.

Plusieurs éléments d'explication à cette augmentation, les traitements phytosanitaires du moment sur les parcelles en préparation de sols ou sur les cultures en levée de colza ainsi que les pluies des dernières semaines qui entraînent davantage de produits par ruissellement et lessivage des sols vers les rivières.

Parmi ces produits, on distingue 3 fongicides (fluopyram, boscalid, mandipropamide), un bon nombre d'herbicides, 16 au total dont les plus présents sont le glyphosate et le bentazone (40 % des cours d'eau), le dinoterbe (30%), le diméthamide et le métolachlore (24%) ainsi que, pour une très grande part du recensement, des produits dérivés dits métabolites dont on évoque très souvent la présence.

L'Oust, l'Islet et l'Arguenon détiennent le plus de ces substances soit respectivement 22, 19 et 17.

Retrouvez le détail cours d'eau par cours d'eau des concentrations mesurées sur notre site internet infeaux22.cotesdarmor.fr

¹ Décalage de communication lié au décalage de traitement des analyses pesticides en laboratoire.

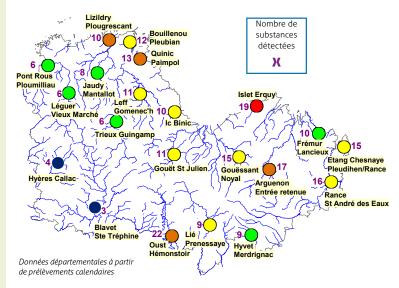
Teneurs de septembre 2024

Concentrations en µg/l toutes molécules confondues

2 à 3.5 1 à 2

0.5 à 1





Nos résultats pesticides sont disponibles sur https://infeaux22.cotesdarmor.fr



L'assainissement des eaux usées urbaines se trouve aujourd'hui dans une phase de renforcement progressif des exigences en termes de qualité de l'eau. Si les collectivités urbaines sont équipées pour la plupart, hors réseau de collecte¹, de dispositifs de traitement poussés, le parc vieillissant et moins performant des petites stations communales, répond en revanche moins bien à ces accroissements de normes rendant obsolète des systèmes construits il y a plus de 20 ans. Des choix techniques et financiers d'amélioration sont à faire.

Problématique et contexte réglementaire

Les petites stations d'épuration construites il y a quelques décennies visaient principalement à réduire la pollution organique des eaux usées. A présent, au vu des enjeux environnementaux, la réglementation impose d'améliorer les rejets issus des unités de moins de 2000 Équivalenthabitants sur l'azote et le phosphore notamment - Arrêté du 21/07/2015 relatif à l'assainissement collectif².

Décliné en prescriptions locales, ces objectifs supposent des traitements plus poussés mais les procédés³ s'avèrent coûteux en investissement et en fonctionnement, nécessitant des compétences d'exploitation accrues. Quelle est la situation pour ces petites stations en Côtes d'Armor ? (cf page suivante).

- 1. Plus de 50 % des défaillances épuratoires sont liés aux réseaux de collecte (source https://www.adac22.bzh/)
- 2. Cf article 17 de l'arrêté https://lc.cx/52gPpf
- 3. Épuration souvent mis en œuvre type « boues activées » + traitement du phosphore)



Focus territorial

Les lagunes et filtres à sables, des systèmes ne répondant plus aux exigences de qualité des rejets

Zoom sur l'assainissement des petites collectivités des Côtes d'Armor

Dans le bulletin Inf'Eaux22 n° 308 de mars dernier, un panorama des dispositifs d'assainissement de l'ensemble des collectivités costarmoricaines avait été dressé. Ce mois-ci, faisons un focus sur les plus petites stations d'épuration.

Panorama de ces petites unités d'épuration

Plus de la moitié des communes costarmoricaines, 183 au total comptent moins de 1000 habitants (15 % de la population). Dans ce panel, 137 disposent d'un système d'assainissement collectif, les autres communes sont soit raccordées à une autre collectivité (pour 10 d'entre elles) soit disposent uniquement de systèmes individuels (36).¹

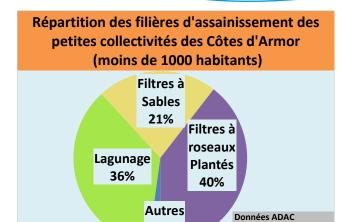
Des systèmes d'assainissement différents des plus grandes collectivités

3 systèmes épuratoires dominent très largement pour ces petites stations : les filtres plantés de roseaux, le lagunage et en moindre proportion, les filtres à sable, des dispositifs bien différents de ceux des stations plus importantes, traitant quasi-exclusivement leurs eaux usées par la filière « Boues Activées ».

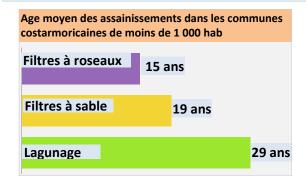
Ces dispositifs épuratoires sont aujourd'hui vieillissants : 29 ans pour les lagunes, procédé très développé dans les années 90, 19 ans pour les filtres à sable. Les filtres plantés de roseaux, sont, quant à eux, plus récents, considérés être à demi-vie.

Mais le problème est moins l'âge des lagunes et filtre à sable que leur difficulté à répondre aux exigences renforcées de la qualité des eaux. En revanche, la situation des filtres à roseaux est différente, avec une meilleure épuration, se traduisant par un excellent taux de 84% de conformité par rapport aux exigences réglementaires² mais globalement, ces 3 systèmes extensifs ne traitent pas suffisamment l'azote et le phosphore, 2 paramètres clefs de notre territoire.

- 1 Source ADAC Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor
- 2 Le contrôle réglementaire des petites unités d'assainissement est effectué tous les 2 ans à contrario des unités de taille supérieure à 2 000 EH faisant l'objet d'un contrôle tous les ans



Agence Départementale d'Aide aux Collectivités



2%

Les enjeux en Côtes d'Armor

Pour les lagunes, la solution privilégiée est leur effacement. Depuis 2017, 34 ont été supprimées au profit majoritaire du système « Boues Activées » (BA). Mais beaucoup de celles « restantes » se heurtent à des limites techniques (trop faibles quantités de pollution à traiter par des BA). D'autres choix sont possibles : le maintien des lagunes par l'ajout d'équipements (aération, déphosphatation) avec, par contre, la nécessité d'une maintenance bien plus importante ; la mutualisation par le raccordement à une autre commune mais la concentration des rejets et l'allongement très onéreux des réseaux de collecte posent aussi problèmes. D'autres procédés encore peu répandus (lits bactériens, biodisques...) sont également envisageables. Enfin, pour les communes équipées de filtres à sable, se rajoute la difficulté de retraitement du sable ancien souillé avec son coût très élevé.

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Direction de l'Environnement 9 place du Général de Gaulle CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1 Tél. 02 96 62 27 10 / 02 96 62 27 52

Ce document est téléchargeable sur *cotesdarmor.fr* rubrique Environnement > L'eau

3. 7 des 8 EPCI costarmoricains ont pris la compétence Assainissement dans le cadre du code CGCT (article L . 5216-5) - La Communauté de Communes du Kreizh-Breizh est en cours de réflexion.

Toutes ces problématiques nécessitent études et choix technico-économiques loin d'être

évidents pour les collectivités³, elles peuvent se faire accompagnées par l'ADAC.

